

Projet de fleurissement de Vétheuil



La gestion différenciée des espaces urbains et périurbains est une alternative aux pratiques culturales actuelles, elle vise à la protection de l'environnement par la réduction et la suppression de l'emploi de produits phytosanitaires, des ressources notamment les économies d'eau en implantant des espèces résistantes à la sécheresse, économes en temps par la diminution du travail de désherbage et une pratique de fauchage tardif.

Pour ce qui est de Vétheuil nous accompagnons ce projet de gestion par l'implantation d'espèces naturelles adaptées et locales, tels les coquelicots, les bleuets des champs, la nielle des blés, les marguerites, les salsifis et bien d'autres plantes.

Vous les verrez fleurir, nous l'espérons, dès l'année prochaine à l'entrée du village, route de Saint Martin, de part et d'autre de la route en bandes sinueuses. La préparation du sol a été faite fin septembre pour un ensemencement en deuxième quinzaine d'octobre, les premières fleurs à s'épanouir au printemps devraient être les annuelles coquelicots et bleuets.

Pour réussir un tel projet il nous faut des conditions météorologiques pas trop défavorables, par exemple de trop fortes pluies peuvent déterrer les graines et les entraîner par ruissellement dans les fossés, une sécheresse hivernale limiter les chances de levée, des vents violents sur une terre sèche soulever les semences les plus fines.

Nous demandons toute votre indulgence concernant ce projet, de le valoriser, d'en discuter, de le commenter, nous savons que le fleurissement du village est une attente sociale forte, notre première décision a été de s'attaquer à ce portail d'entrée dans la commune, nous espérons le réussir ainsi que le parc naturel du Vexin qui soutient cette initiative. Le fleurissement des abords en plantes botaniques est prévu pour un optimum de floraison sur les deux premières années, ensuite ce sont les vivaces à dominante blanche qui domineront (marguerite) pour une reprise progressive du végétal naturel. Ce fleurissement est donc prévu pour un cycle de quatre ans avec obligation de ré-intervention mécanique sur les sols.